

### CHECK-LIST CONTRÔLE ADR - COLIS et GRV

Société de transport :

Nom du conducteur :

Date / Heure :

immatriculation tracteur :

immatriculation remorque :

Signature conducteur :

	Quantité limitée		sous seuil 1.1.3.6		au delà seuil 1.1.3.6		Observation
	oui	non	oui	non	oui	non	
<b>CONTRÔLE DOCUMENTS DE TRANSPORT</b>							
Remise du document de transport (DMD)							
Présence des consignes écrites (langue comprise)							
Remise du certificat d'emportage (IMDG seulement)							
Information masse brute remise au transport							
<b>CONTRÔLE EQUIPEMENTS VÉHICULE</b>							
Extincteur(s) à poudre de type ABC : (plombé + non périmé) <b>4 kg</b> si < 3,5 T ou <b>8kg</b> si > 3,5 T ou <b>12kg</b> si > 7,5 T							
Cale adaptée au diamètre des roues (1 par véhicule) (Tracteur + Remorque = 2 cales)							
2 signaux d'avertissement autoporteurs (cônes, triangles ...)							
Liquide de rinçage des yeux (sauf 1, 1.4, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, et 2.3)							
1 baudrier fluorescent (semblable EN471), par personne							
1 lampe de poche non métallique, par personne (si liq./gaz inflammable => étanche vapeurs)							
1 paire de gants de protection (par personne)							
1 équipement de protection des yeux (par personne)							
1 masque d'évacuation d'urgence avec cartouches valides, (par personne)							
1 pelle							
1 protection de plaque d'égout							
1 réservoir collecteur (pour les étiquette 3, 4.1, 4.3, 8 et 9 (gaz concernés))							
<b>CONTRÔLES SIGNALISATION</b>							
2 panneaux orange vierges (1 avant et 1 arrière)							
Plaques étiquettes de danger et marque éventuelle DGX. ENV. (250 x 250 mm minimum)							
Plaques blanche et noire "Quantité Limitée"							
<b>CONTRÔLE CHARGEMENT</b>							
Chargement dans les limites du 1.1.3.6							
Calage et arrimage conformes							
Pas de surcharge de poids							
Présence de marchandises dangereuses à bord à l'arrivée sur site							
Présence de denrées alimentaires à l'arrivée sur le site							
Respect des interdictions de chargement en commun							
<b>CONTRÔLE ETAT VEHICULE</b>							
Pneumatiques							
Dispositifs d'éclairage							
Plancher, bâche, porte							
Absence de fuite visible (moteur ou pont ...)							
<b>CONTRÔLE HABILITATION EQUIPAGE</b>							
Le conducteur détient son certificat de formation ADR (validité 5 ans)							
Absence de voyageur non autorisé à bord (équipage conforme)							
Transport sous Plan de Sûreté (selon 1.10.3)							